

dres , prétendant que le *droit des Gens* avoit été violé dans cette occasion ; que ces Gondoles , ni tout ce qui portoit sa livrée n'étoit pas sujet à visite : que ces balots ayans été mis dans ces petits Bâtimens , à l'insçu de ses Domestiques , par les Marchands ou intéressés , (qu'on affecte de ne pas connoître,) les Doüaniers ne pouvoient faire autre chose , que de s'en plaindre & en demander justice à l'Ambassadeur , qui seul étoit Juge compétant d'une pareille contravention ; Il prétend que le Senat doit châtier severement ces Commis , faire une reparation authentique à l'affront que son caractère en a reçu : cependant il a chassé tous les Domestiques Venitiens qu'il avoit à son service , & paroît resolu d'aller à Boulogne pour y rester *incognito* , jusques à ce que la Cour de Londres lui ait prescrit les mesures qu'il doit prendre là-dessus.

La Republique au contraire , soutient qu'on n'a pas pû mettre de pareils balots dans les Gondolles sans la participation & la connoissance des Domestiques , puis qu'ils étoient assis dessus , lors qu'on les arrêta ; qu'ils dirent d'abord que c'étoit des effets de l'Ambassadeur , & que les Doüaniers ayans seulement voulu examiner les Plombs & les autres marques qu'on met à ce qui doit entrer en franchise , & les mêmes Domestiques avouèrent alors que ces balots n'étoient point pour l'Hôtel du Comte de Manchester : que ce Ministre ayant été averti de cette contravention , au lieu de punir ceux qui , mal à propos se servoient de son nom & de son caractère , & d'en faire donner satisfaction au Senat , vouloit au contraire